

COMMUNIQUE de l' ANAPSYpe suite au rapport de l'IGAS, 15 mai 2023

L'IGAS a été saisie par le Ministère chargé des solidarités afin d'évaluer la qualité de l'accueil et la prévention de la maltraitance dans l'ensemble des établissements collectifs d'accueil du jeune enfant.

Les psychologues de l'ANAPSYpe se félicitent que l'IGAS ait été mandatée pour cette mission, se soit dotée de moyens (auditions, visites en structures, questionnaires à l'attention des professionnels et des familles) et de temps pour faire ce travail de fond dont le rapport, rendu public, en est une transmission claire et précise.

A travers les questionnaires à destination des professionnels et des familles, c'est une forme d'écoute qui a été proposée à tous ceux qui souhaitaient s'en saisir et leur a donné l'opportunité de s'exprimer.

Plusieurs collègues de l'association ont répondu à la demande d'audition faite à l'ANAPSYpe elles ont ainsi pu témoigner, de leur place de psychologues, des réalités observées dans un certain nombre de structures (publiques, privées, associatives), et des conditions nécessaires pour prévenir les risques de maltraitance dans les établissements d'accueil du jeune enfant.

L'IGAS, dans son rapport, émet plusieurs recommandations, parmi lesquelles le taux d'encadrement, la formation des professionnels, les temps de recul et d'analyse des pratiques, le recours à des tiers, celles-ci sont en accord avec les préconisations émises par l'association lors de l'audition.

Espérons que ces nombreuses recommandations faites par les inspecteurs contribueront à faire bouger les lignes.

Afin de compléter ce travail sur les conditions d'accueil des jeunes enfants, il nous semble qu'il y aurait à réfléchir sur un travail de même type concernant les modes d'accueil individuels.